

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL** **DU 20 FEVRIER 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT FEVRIER à 20H03 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 février 2025, sous la présidence de Mme Nadia GUYON, Maire.

---

**Étaient présents** : N. Guyon, M. Bouchard, X. Bouchet, E. Ferey, J.F Blanchard, G. Haller, P. Lecomte, N. Macorano, S. Mousli, J. Guyot, Z. Aït Hellal, A. Petit

**Absents excusés** : A. Tardy donne pouvoir à S. Mousli, F. Pichon donne pouvoir à G. Haller

**Absents** : M. Desigaud

**Secrétaire de séance** : E. Ferey

**Ouverture de la séance à 20h03**

---

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 JANVIER 2025**

13 voix POUR, 1 voix ABSTENTION (A. Petit) et 0 voix CONTRE

La conseillère A. Petit s'abstient pour cause d'absence au Conseil Municipal du 16 janvier 2025.

- **LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ASSOCIATION SAONE COUNTRY AU TARIF RESIDENT DE LA COMMUNE DE BEAUREGARD :**

L'association Saône Country de Jassans-Riottier sollicite la location de la salle polyvalente pour une journée de répétition et de spectacle.

Mme le Maire propose d'appliquer le tarif résident de Beauregard (660€) + ménage (205€), soit un total de 865€ au lieu de 1305 € en tarif normal.

→ Approbation à l'unanimité

- **AUTORISATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN DE LA VENTE DE L'ANNEXE DE LA MAISON GUILLERMARD SIS PARCELLE AA5 AU PRIX DE 228 000€ :**

L'Établissement Public Foncier a réalisé un portage foncier, prêtant l'argent à la Mairie avec des conditions de remboursement avantageuses.

La vente de l'annexe sera réalisée par l'EPF qui recevra l'argent de la vente. Conformément aux pratiques locales, les frais d'agence immobilière pour la vente seront à la charge de la Mairie.

La vente devrait prendre entre deux mois et demi et trois mois.

Discussion sur les modalités de la vente et la répartition des frais d'honoraires. L'EPF est propriétaire du bien et percevra le montant de la vente. Estimation des domaines à 210 000€ avec une marge de +/- 10%.

Trois acheteurs potentiels : M. Chatelard, M. Chabert et M. Lombard. L'EPF en accord avec la Mairie a décidé de vendre à M. Chatelard qui s'engage à créer deux logements au prix de 228 000€ net vendeur.

→ Adoption à l'unanimité.

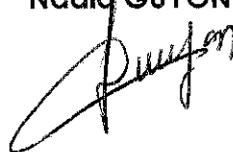
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

**OBSERVATIONS :**

Secrétaire de séance,  
**Eric FERÉY**



Maire,  
**Nadia GUYON**



## Questions diverses :

### - Réunion de quartier :

Fixée au 25 mars. Discussion sur le lieu et la distribution des flyers.

### - Recensement de la population et étude sur les logements :

Résultats préliminaires du recensement 925 personnes recensées + 38 refus/ non-réponses.

Le chiffre définitif du recensement impacte sur les dotations attribuées à la commune.

### - Budget bibliothèque :

Les bénévoles de la bibliothèque demandent l'achat d'une étagère (40 €) et de présentoirs à livres (25€).

Discussion sur la possibilité d'obtenir la facture pour l'étagère et sur l'achat de présentoirs via Amazon. La Mairie se renseigne sur les droits de la SACEM concernant les animations de la bibliothèque tout au long de l'année.

### - Etude sur la gestion des logements de la Maison Guillermand :

Le conseil Municipal se questionne sur l'opportunité de louer les quatre logements ou d'en vendre un afin de rembourser le prêt de l'EPF.

Les conseillers font le point sur les avantages et les inconvénients pour chaque option envisagée. Les conseillers décident de réaliser une étude financière complète pour comparer les scénarios (vente d'un logement, de deux logements ou la conservation des quatre logements en location.)

### - Location des appartements de la Maison Guillermand :

Mme le Maire informe sur la fusion de l'agence immobilière Valdor avec l'agence Foncia. L'agence immobilière Foncia aura désormais en charge la location des appartements.

## **Prochaines étapes :**

- \* Finalisation de l'étude sur la gestion des logements
- \* Organisation de la réunion de quartier du 25 mars.
- \* Vérification des métrages des appartements

